

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00092

CONCESSION DE SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS ET DES MOBILITES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121
Nombre de présents : 97
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de voix : 110

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210325-02021000920

03115 07AP-PICHADE 02 avril 2021

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

CONCESSION DE SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS ET DES MOBILITES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code des transports,

Vu le rapport présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales relatif aux modes de gestion et présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu le 13 janvier 2021,

Vu l'avis du Comité Technique rendu les 14 et 28 janvier 2021,

Etant préalablement exposé ce qui suit :

Considérant que Saint-Etienne Métropole est l'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire des 53 communes constituant son périmètre territorial,

Considérant que par une délibération du 07 décembre 2010, elle a décidé de procéder à la délégation de l'exploitation de son réseau de transports publics dans le cadre d'un contrat d'affermage conclu du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2022,

Considérant qu'à l'approche de l'échéance du contrat, et en vue d'assurer la continuité du service au 1^{er} juillet 2022, Saint-Etienne Métropole envisage le développement d'une politique mobilité à l'échelle de son ressort territorial,

Considérant qu'il ressort du rapport annexé à la présente délibération que le mode d'exploitation le plus adapté au service est la gestion déléguée dans le cadre d'une concession de service public conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la consultation pour le nouveau contrat de « concession de service de transports publics urbains de voyageurs et des mobilités de Saint-Etienne Métropole » sera une concession de type affermage en régie intéressée. Saint-Etienne Métropole porte l'investissement de la majorité des biens nécessaires à la gestion du service et le concessionnaire exploite le réseau et encaisse les recettes pour le compte de Saint-Etienne Métropole,

Considérant que le contrat de concession de service public aura pour objet de confier l'exploitation du réseau de transport de Saint-Etienne Métropole connu sous la dénomination réseau STAS,

Ce service est actuellement constitué des services multimodaux suivants :

- des services de tramway ;
- des services de transport collectif routier urbain et péri-urbain par autobus ;
- des services de transport à l'attention des personnes à mobilité réduite ;
- des services de transport à la demande ;
- des parcs-relais.

Considérant que Saint-Etienne Métropole se réserve également la possibilité de prévoir au contrat la gestion sous forme de plusieurs PSE (Prestations supplémentaires éventuelles) d'un système de covoiturage, des vélos et autres mobilités en libre-service ainsi que la gestion des transports scolaires se rattachant à l'exercice de sa compétence mobilité,

Considérant qu'une procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution de la « concession de service de transports publics urbains de voyageurs et des mobilités de Saint-Etienne Métropole » devra être lancée conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux dispositions du code de la commande publique.

Par ailleurs, afin de susciter la plus large concurrence, il est proposé d'adopter le principe d'une indemnisation des candidats non retenus qui auront présenté une offre finale recevable et d'en fixer le montant à 100 000 euros HT.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe d'une concession de service public portant sur l'exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs et des mobilités de Saint-Etienne Métropole,**
- **approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, décrites dans le rapport ci-annexé,**
- **approuve le principe d'une indemnisation de 100 000 euros HT par candidat non retenu ayant présenté une offre finale recevable,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer la procédure de consultation dans le cadre des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du Budget Annexe des transports,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 74 du Budget Annexe des transports.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 5 voix contre et 8 abstentions comme suit :

Voix pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY (pouvoir à M. Frédéric DURAND), Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES), M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS (pouvoir à M. Hervé REYNAUD), Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR (pouvoir à M. David FARA), M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND (pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI), M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE (pouvoir à M. Jordan DA SILVA), M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE), M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON (pouvoir à M. Vincent BONY), Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE), Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS (pouvoir à M. Tom PENTECOTE), M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI (pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE), M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT (pouvoir à M. Gilbert SOULIER), Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL (pouvoir à M. Hervé REYNAUD), Mme Eliane VERGER LEGROS

Voix contre :

M. Germain COLLOMBET, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, Mme Christel PFISTER, Mme Julie TOKHI

Abstentions :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Pierrick COURBON, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel GRAMPFORT, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU